Comité de jumelage de Valserhône

BROCANTE/VIDE-GRENIERS
REGLEMENT

1°) La brocante/vide-greniers organisée par le ***Comité de Jumelage*** sera **ouverte au public de 8h30 à 16h le dimanche 22 septembre 2024 sur la Place Carnot** avec un point de restauration et la buvette du Comité.

2°**) Les stands seront installés entre 7h00 et 8h00 dernier délai aux emplacements définis par les organisateurs** qui seuls seront habilités à faire pénétrer les exposants sur le site après vérification de leur réservation. Les accès aux passages et aux issues de secours devront obligatoirement être laissés libres.

3°) **La brocante/vide-greniers est ouverte aux particuliers et aux professionnels.**

- **Les particuliers** (personnes majeures) sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre **exclusivement des objets personnels et usagés** deux fois par an au plus, conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009.
- **Les professionnels** devront présenter leur carte professionnelle.
- **Est interdite :** toute vente d'objets neufs, fin de série, produits industriels, mobilier neuf, véhicules, animaux, armes, produits alimentaires, confiseries, boissons, végétaux, copies gravées de CD ou DVD et jeux vidéos, ou objets achetés sur place.
- **Les objets exposés restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.** Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, vols, pertes, casses, détériorations ou accidents corporels.
- Les prix doivent être indiqués et lisibles par les acheteurs.

4°) **L'inscription est indispensable et se déroulera du lundi 15 juillet au mercredi 18 septembre 2024 à midi.**
Règlement et fiche d'inscription sont à télécharger sur les sites https://www.valserhone.fr/Vivre à Valserhône/ ou https://www.terrevalserhone-tourisme.fr/sortez/agenda/. Pour une bonne organisation, les dossiers remis ou reçus après la date limite ne seront pas pris en compte.
Pour tout renseignement : **06 30 69 25 13 ou comitejumelagevalserhone@laposte.net**

Démarches indispensables pour obtenir un emplacement :

1. Remplir la fiche d'inscription
2. Joindre une photocopie de sa pièce d'identité 3. Pour un professionnel, joindre une photocopie de sa carte
4. S'acquitter d'un droit de **15€ par emplacement standard** de 4mX5m (étalage+véhicule ou étalage+remorque) Réservation de **2 emplacements maximum** **Paiement en espèces ou par chèque à joindre au dossier pour valider l'inscription**
5. Envoyer ou déposer les documents et le paiement au **COMITE DE JUMELAGE, Centre Jean Marinet, Place Jeanne d'Arc, 01200 VALSERHÔNE**
6. Si le **dossier est complet**, l'inscription sera confirmée par courriel ou SMS.

L'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date si le nombre maximum d'inscrits est atteint.

- Les exposants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation, soit 16h.
- En cas d'impossibilité à se rendre à la brocante/vide-greniers, prévenir l'organisateur dans un délai de huit jours avant la date de l'événement. A défaut, les sommes versées seront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

⚠ATTENTION:Lors de son départ, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre, les emballages et objets non vendus devront être remportés. Merci pour votre compréhension.

5°) **La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.** Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.